

## Note de la direction des affaires politiques du Quai d'Orsay sur la réactivation du CPA (Paris, 8 mars 1974)

**Légende:** Le 8 mars 1974, la direction des affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères revient sur le modeste bilan des activités du Comité permanent des armements (CPA) et détaille les efforts entrepris par la France de réactiver cet organe subsidiaire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). La direction politique regrette notamment que la proposition française d'instaurer un système d'échange d'informations entre le CPA et l'Eurogroupe (un organe de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dont la France n'est pas membre), n'a été soutenue que par l'Italie et le Luxembourg. Elle propose toutefois de faire valoir au Conseil ministériel de La Haye que ce système d'échange d'informations est le seul moyen d'éviter les doubles emplois entre Européens en matière de production d'armement.

**Source:** Ministère des Affaires étrangères. Direction des Affaires Politiques. Service des Pactes et du Désarmement. Note pour la direction d'Europe, Sous-direction d'Europe occidentale. A/s. La réactivation du Comité Permanent des Armements de l'UEO: Paris, le 8 mars 1974, N°94. 5 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 32. Cote UEO.1.2. La Haye. Réunion ministérielle 11mars 1974. 1970-1974.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_la\\_direction\\_des\\_affaires\\_politiques\\_du\\_quai\\_d\\_orsey\\_sur\\_la\\_reactivation\\_du\\_cpa\\_paris\\_8\\_mars\\_1974-fr-ada35d50-5ab2-4a09-bf25-ecfe77c8ee4e.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_direction_des_affaires_politiques_du_quai_d_orsey_sur_la_reactivation_du_cpa_paris_8_mars_1974-fr-ada35d50-5ab2-4a09-bf25-ecfe77c8ee4e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

PARIS, LE 8 mars 1974

N° 94

N O T E

pour la Direction d'Europe  
- Sous-Direction d'Europe Occidentale -

A/s. La réactivation du Comité Perma-  
nent des Armements de l'UEO.

Le Comité Permanent des Armements de l'UEO, créé en 1955, n'a pas justifié, jusqu'à présent, les espoirs qui avaient été placés en lui. Depuis le discours prononcé par M. Michel Debré, en décembre 1972 devant l'Assemblée de l'UEO, la France s'efforce, conformément au voeu de l'Assemblée (1), de ranimer cet organisme qui réunit, sans présence américaine bien entendu, sept pays européens, tous membres par ailleurs de la CEE.

La mission du CPA, telle que la décision constitutive du Conseil de l'UEO la définit, est d'accroître l'efficacité des forces des pays membres de l'UEO, d'améliorer leur logistique, de rechercher la meilleure façon d'utiliser les ressources dont disposent ces pays pour l'équipement et l'approvisionnement de leurs forces et de répartir les tâches au mieux de leurs intérêts.

...../.....

(1) Recommandation n° 222 de l'Assemblée de l'UEO, présentée en juin 1972 par M. Badini Confaconieri, au nom de la Commission des questions de défense et des armements.

Ce cadre souple peut, si on le veut, être largement utilisé. Tel n'a pas été le cas et, depuis 1968 les missions dévolues en principe au CPA ont été progressivement, et dans une large mesure, assumées par l'Eurogroupe qui fonctionne entre Européens, mais sous le regard des Comités militaires de l'OTAN et en étroit contact avec ses Etats-Majors intégrés. C'est pour cette raison que l'Eurogroupe bénéficie du soutien américain et que nous n'en sommes pas membres.

o  
o o

Depuis la dernière session ministérielle de l'UEO à Luxembourg, la France a entrepris de réactiver le CPA en faisant valoir que, d'une part, notre absence de l'Eurogroupe, sur laquelle il n'est pas question de revenir, empêche cet organisme de jouer un véritable rôle européen en fait de politique d'armements ; d'autre part, que le CPA, ayant l'avantage d'exister, offre un cadre approprié pour une telle activité.

Nos efforts se sont heurtés à beaucoup de scepticisme et à l'hostilité de certains ; mais nos partenaires n'ont pas voulu cependant faire échouer une "initiative européenne". En décembre dernier, le Conseil de l'UEO a finalement décidé de réunir les adjoints des Directeurs nationaux de l'armement pour qu'ils lui soumettent un bilan des activités du CPA et des recommandations susceptibles de le revitaliser.

Cette rencontre a eu lieu à Paris les 29 et 30 janvier dernier. Les adjoints des Directeurs nationaux ont émis cinq recommandations, dont ils ont conclu qu'elles étaient techniquement réalisables. Pour leur mise en oeuvre, le Conseil doit décider de directives. Ces recommandations sont les suivantes :

..../....

1° La Grande-Bretagne souhaite que les pays des flancs (Danemark, Norvège, Grèce et Turquie), membres de l'Eurogroupe, ne soient pas exclus des projets du CPA.

Nous avons soutenu cette proposition dont rien, dans les mécanismes du CPA, n'interdit la réalisation par voie d'association à tel ou tel projet.

2° La RFA cherche à confier au CPA des études concernant les problèmes économiques et financiers, liés à la production d'armements. La portée de cette initiative est limitée mais nous l'appuyons.

3° L'Italie propose que le CPA examine les problèmes d'armement à long terme. Le but visé ne concerne que le long terme, mais c'est en réfléchissant dès maintenant aux projets des années 1980 qu'il sera possible d'influer sur eux. La proposition italienne, qui nous paraît intéressante, s'inscrit dans la perspective d'une transformation de l'UEO en un cadre spécifiquement européen de réflexion sur la défense de l'Europe en commençant par l'armement.

4° La Belgique recommande l'adhésion en bloc du CPA à l'Eurogroupe, alors que tous les pays membres du CPA, sauf la France, sont déjà à l'Eurogroupe. C'est nous demander d'adhérer à l'Eurogroupe, par le truchement du CPA. Nos partenaires connaissent nos vues et notre opposition à ce projet.

o

o o

La France, pour sa part, recommande, afin d'éviter les double-emplois en matière de production d'armement, que soit établi un mécanisme d'information réciproque entre le CPA et l'Eurogroupe. Nous l'envisagerions de la manière suivante :

..../....

- d'une part, le CPA informerait l'Euronad (1) de ses besoins et de ses projets en lui faisant tenir les documents correspondants (procès-verbaux, compte-rendus, etc.). Les Etats membres de l'Eurogroupe connaîtraient ainsi l'évolution des travaux du CPA dès le début et, en tout état de cause, avant que des décisions définitives ne soient prises par les membres du CPA. De cette manière, les pays alliés européens n'appartenant pas à l'UEO pourraient participer aux projets du CPA.

- d'autre part, l'Euronad et ses groupes de travail feraient parvenir au CPA les documents relatifs à leurs travaux tant sur les besoins que sur les projets (procès-verbaux, compte-rendus, etc.). Les Etats-membres du CPA en seraient informés avant que des décisions définitives ne soient prises par les membres de l'Euronad.

Quant à la réalisation des projets, elle se ferait, selon l'usage, dans le cadre d'accords de coopération bi ou multilatéraux conclus entre les gouvernements intéressés, qu'ils soient membres de l'UEO ou de l'Eurogroupe. Pour le moment, ces deux organisations n'ont pas en effet les moyens d'assumer la gestion matérielle d'un programme. D'ores et déjà, les projets, dits "projets Eurogroupe" sont en fait des projets multilatéraux auxquels ne participe qu'un nombre restreint de pays, dans un système d'accords particuliers entre les Etats coopérants. "Les projets CPA" -ceux auxquels la France participerait- seraient conclus suivant une formule similaire.

o  
o        o

Depuis le dépôt au Conseil le 6 février du rapport des adjoints des Directeurs nationaux, la discussion a porté sur les propositions italienne et française.

...../.....

---

(1) Sous groupe industriel de l'Eurogroupe réunissant les Directeurs de l'armement.

L'initiative de l'Italie a bénéficié de notre seul soutien et le débat s'est en fait circonscrit à l'examen comparé de la proposition belge et de la nôtre. Les Italiens, et à un degré moindre, les Luxembourgeois nous ont soutenus ; nos autres alliés ont fait dériver la discussion de son objet initial, la revitalisation du CPA, vers l'éloge des mérites de l'Eurogroupe. La tactique de nos partenaires semble donc être de chercher à éviter toute décision au niveau ministériel, afin que le débat s'enlise de nouveau au Conseil Permanent dans l'attente d'une évolution de notre attitude vis-à-vis de l'Eurogroupe.

Lors de la réunion ministérielle de La Haye, il serait toutefois possible de faire valoir à l'appui de notre recommandation que :

- l'instauration d'un système d'échange d'informations entre le CPA et l'Eurogroupe est le seul moyen d'éviter les double-emplois entre Européens en matière de production d'armement.

- le cadre du CPA n'est pas plus restrictif que celui de l'Eurogroupe. Les virtualités du CPA n'ont pas été utilisées. Il appartient aux Etats membres de les mettre en oeuvre dans un esprit constructif et pragmatique.

- il n'est pas dans notre intention de placer nos alliés devant un choix entre l'Eurogroupe et l'UEO, mais il nous apparaît que l'assise parlementaire de l'UEO d'une part, et son caractère d'institution existante d'autre part, ne doivent pas être négligés.

- notre formule serait la première application concrète de l'idée de défense européenne mentionnée à plusieurs reprises par le Ministre. L'UEO a en effet une vocation de défense spécifiquement européenne. Il serait regrettable qu'une initiative de cette nature fût écartée par les Européens./.